



COMMUNIQUÉ de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

26 JUIN: JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES DROGUES

La nouvelle mode des champignons hallucinogènes reflète le goût des jeunes Européens pour les expériences intenses

(26.6.2006, LISBONNE) D'après une nouvelle étude publiée aujourd'hui par l'**agence sur les drogues de l'UE (OEDT)** dans le cadre de la **Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues**, de nombreux jeunes Européens essaient les champignons hallucinogènes. Ce phénomène est sans doute lié à des tendances de consommation plus générales selon lesquelles les jeunes recherchent activement des expériences intenses et des «moyens naturels de défonce» ainsi qu'à un intérêt croissant pour les produits biologiques.

Les «*smartshops*» ⁽¹⁾ des **Pays-Bas** et les échoppes de marché en **Irlande** et au **Royaume-Uni** ont joué un rôle important en stimulant une nouvelle tendance de consommation des champignons hallucinogènes à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Internet a également contribué à ces nouvelles tendances en proposant tout un réseau de sites Web vendant ces produits directement en ligne. Aujourd'hui, il existe un nombre significatif de sites Web relatifs aux champignons hallucinogènes dans l'Union européenne, créant ainsi un réseau commercial multilingue et offrant des points de vente électroniques avec livraison à domicile.

Hallucinogenic mushrooms: an emerging trend case study (Les champignons hallucinogènes: étude de cas d'une nouvelle tendance), est le premier d'un ensemble de rapports qui seront publiés dans le cadre d'un nouveau projet pilote de l'**OEDT** afin de faciliter la détection, le suivi et la compréhension des nouvelles tendances d'usage des drogues en Europe (*European Perspectives On Drugs/E-POD*)⁽²⁾.

Cette étude a analysé les données relatives aux champignons hallucinogènes recueillies de juillet à octobre 2005 auprès de diverses sources européennes (réseau Reitox, littérature scientifique, magazines pour la jeunesse, sites Web, annonces dans les médias, enquêtes). Elle s'est particulièrement intéressée aux champignons contenant de la psilocybine et de la psilocine, deux substances réglementées par la Convention de 1971 sur les substances psychotropes des NU, et qui poussent à l'état sauvage dans plusieurs pays de l'Europe.

Les estimations de prévalence de la consommation des champignons hallucinogènes dans l'UE sont nettement inférieures à celles du cannabis, mais similaires à celles recueillies pour l'ecstasy. Les enquêtes menées auprès d'élèves scolarisés (15–16 ans) dans toute l'Europe mettent en évidence un usage au cours de la vie allant de 0 % à 8 % pour ces deux substances. Cependant, la prévalence est plus généralement comprise entre 1 % et 3 %. Une constatation positive est que la majeure partie de l'usage des champignons hallucinogènes est de nature expérimentale et que l'utilisation régulière reste relativement rare.

Parmi les élèves scolarisés, la prévalence de l'usage de champignons hallucinogènes au cours de la vie est égale à celle de l'ecstasy en **République tchèque**, au **Danemark**, en **Italie**, aux **Pays-Bas**, en **Autriche** et en **Pologne**, mais est supérieure en **Belgique**, en **Allemagne** et en **France**. La prévalence la plus élevée de l'usage de consommation des champignons hallucinogènes au cours de la vie est enregistrée en **République tchèque**, aux **Pays-Bas**, en **France** et en **Belgique** (entre 5 % et 8 %) et la plus faible à **Chypre**, en **Finlande** et en **Roumanie** (inférieure à 0,5 %).

Les enquêtes menées dans les boîtes de nuit montrent que l'usage de drogues illicites est plus important parmi les personnes qui fréquentent ces établissements que parmi la population générale et les élèves scolarisés. Des interviews menées dans les boîtes de nuit **françaises** ont montré que jusqu'à 55 % des personnes interrogées ont essayé les champignons hallucinogènes. Leur consommation est plus fréquente chez les jeunes qui ont déjà utilisé d'autres drogues illicites (en particulier l'ecstasy) que chez les autres.

Depuis 2001, six pays de l'UE ont renforcé les contrôles pour faire face aux récentes augmentations de la consommation des champignons hallucinogènes: le **Danemark** (2001), les **Pays-Bas** (2002), l'**Allemagne**, l'**Estonie**, le **Royaume-Uni** (2005) et l'**Irlande** (2006). Dans certains pays, cette législation plus stricte contribue à empêcher la propagation de cette tendance. Par exemple, les rapports **britanniques** suggèrent que cela a un impact sur la disponibilité des champignons et sur le volume global des ventes par Internet.

Cependant, ces nouveaux contrôles pourraient n'être que partiellement efficaces car les revendeurs optent désormais pour la vente d'hallucinogènes légaux ou développent des stratégies de commercialisation qui restent conformes à la législation en vigueur ou exploitent les failles légales. L'une des principales inquiétudes est la commercialisation de champignons de la famille des agarics (par ex. l'amanite tue-mouche) et des espèces d'amanites apparentées qui peuvent être extrêmement toxiques et provoquer un empoisonnement fatal.

Les récits des consommateurs de champignons hallucinogènes sur leur efficacité imprévisible, leur mauvais goût et leurs effets négatifs (tels que nausées, crises de panique, frissons) pourraient contribuer à limiter leur utilisation festive ou répétée. Les programmes de prévention de la toxicomanie proposent souvent des informations sur les drogues hallucinogènes en plus des informations sur les autres drogues. Cependant, seuls de rares documents de prévention consacrés uniquement aux champignons hallucinogènes ont été signalés.

Le directeur de l'OEDT, M. Wolfgang Götz, a déclaré: «L'effet de mode des drogues ne dure que peu de temps». Le projet E-POD de l'OEDT permettra d'accumuler des informations pratiques en matière de nouvelles substances et tendances et d'informer ainsi les personnes responsables de l'application des lois, les décideurs, les politiciens et les éducateurs. Tout comme les tendances musicales et les nouvelles modes vestimentaires, les drogues illicites peuvent s'étendre au-delà des frontières. En ciblant des types de drogue précis, le projet E-POD constituera en quelque sorte les yeux et les oreilles de l'UE et fera office de détecteur paneuropéen des drogues à la mode. Il aidera ainsi les pays à identifier les nouvelles tendances de consommation de drogues et à agir plus rapidement et plus efficacement pour enrayer cette consommation et éliminer les risques de santé qui y sont associés.»

Remarques à l'attention des éditeurs

⁽¹⁾ Un «smartshop» est une boutique néerlandaise spécialisée dans les substances psychoactives d'origine végétale légales, et proposant également toute une gamme de vitamines, de compléments en oligo-éléments et autres produits de santé. Actuellement, il existe environ 150 de ces boutiques aux Pays-Bas.

⁽²⁾ Le projet fait partie du plan d'action drogue de l'UE (2005–2008) qui appelle au développement d'«informations claires sur les nouvelles tendances, les habitudes de consommation des drogues et les marchés des drogues». Voir page 6 de notre rapport lancé aujourd'hui pour plus d'informations sur le projet E-POD.

L'étude est disponible sur le site Web de l'OEDT, parmi les publications sous «Thematic papers» sur <http://emcdda.europa.eu/?nnodeid=7079>. Une autre étude en anglais sur le statut légal des champignons hallucinogènes est disponible dans la base de données ELDD (European Legal Database on Drugs – <http://eldd.emcdda.europa.eu>) «Topic overviews».

Ce communiqué de presse est disponible en allemand, en anglais, en français et en portugais sur <http://www.emcdda.europa.eu/?nnodeid=875>.

A l'occasion de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues le 26 juin, le vice-président de la Commission M. Franco Frattini (Justice, liberté et sécurité), et les membres de la Commission Mme Benita Ferrero-Waldner (Relations

extérieures et politique européenne de voisinage) et M. Markos Kyprianou (Santé et protection des consommateurs) feront une déclaration commune. Pour plus de détails voir la salle de presse de la Commission européenne sous http://europa.eu/press_room

Le thème de la campagne des NU à l'occasion du 26 juin porte cette année sur les enfants et les drogues. Des détails sur la campagne «La drogue, ce n'est pas un jeu d'enfant» sont disponibles sous <http://www.unodc.org>

Les hallucinogènes forment une classe de drogues de structure chimique variée, caractérisée par sa capacité à altérer les sensations et modifier de manière importante l'humeur et les processus de pensée. Des hallucinogènes d'origine naturelle sont présents dans certains champignons, certaines plantes (par ex. cactus peyote), voire chez certains animaux (par ex. crapauds, poissons). Jusqu'à une époque récente, le LSD était la substance la plus utilisée parmi les drogues hallucinogènes en Europe. Les champignons hallucinogènes poussent à l'état sauvage dans plusieurs pays de l'Europe, en particulier dans le Nord et le Centre, mais la majeure partie des champignons à utilisation festive sont issus de cultures. Ces champignons sont vendus soit frais, soit sous forme séchée. Ils sont également proposés sous forme de sporées, de blanc en sachets et de kits de culture pour des cultures à domicile. Les champignons sont généralement émincés et ingérés, ou infusés dans du thé.